



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 novembre 2015 à 10 heures

*Président* : M. Oh Joon..... (République de Corée)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

- a) Commission de la population et du développement
- b) Comité du Programme et de la coordination
- c) Comité des politiques du développement
- d) Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population
- e) Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- f) Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19869X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 heures 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)**

*Projet de décision E/2016/L.2 : Répartition des sièges entre les huit experts dont la nomination a été présentée par les États membres au Forum permanent sur les questions autochtones*

1. **Le Président** a été informé que le projet de décision ne comporte pas d'incidences financières.
2. Le projet de décision E/2016/L.2 est adopté.

*Projet de décision E/2016/L.4 : Dates et thèmes du débat sur l'intégration de la session du Conseil économique et social de 2016*

3. **Le Président** rappelle que, dans la résolution 2016/1, le Conseil a convenu que le débat de 2016 sur l'intégration aurait lieu du 2 au 4 mai. Il a par la suite été porté à l'attention du Bureau que le Sommet mondial de 2016 sur la société de l'information se tiendrait du 2 au 6 mai. Afin d'éviter tout empiètement d'un calendrier sur l'autre, et en consultation avec le Bureau, le Président propose, dans le projet de décision L.4, de prendre les 13, 14 et 15 juin comme dates du débat sur l'intégration.

4. Suite à des consultations, le Président propose également, dans le projet de décision L.4, que le thème du débat sur l'intégration soit « Repenser les technologies numériques pour un avenir viable ». Le thème envisagé, associé au changement de dates pour le débat sur l'intégration, permettrait au Conseil de tirer parti des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information.

5. **M<sup>me</sup> Miyano** (Japon) aimerait savoir pourquoi le Conseil a besoin de se prononcer sur le thème du débat sur l'intégration en un temps où des discussions sont en cours sur la manière d'aligner les travaux de tout le système des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. **M<sup>me</sup> Luna** (Observatrice du Mexique) pense qu'il serait contre-productif pour le Conseil de prendre une décision concernant le thème du débat sur l'intégration dans l'état actuel des choses. Le débat sur l'intégration est un élément essentiel du mécanisme de suivi pour le Programme 2030 et son thème devrait être plus étroitement lié au thème de l'année pour 2016 afin

d'assurer la cohérence de l'ensemble du système, eu égard à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale.

7. **Le Président** dit que l'idée du thème a été émise par l'Union internationale des télécommunications et qu'elle a été envisagée durant le débat de 2015 consacré à l'intégration et ultérieurement par le Bureau. Quant à l'urgence de se prononcer sur le projet de décision E/2016/L.4, il fait observer que toutes les commissions techniques et autres organes subsidiaires du Conseil doivent être informés bien avant que soit arrêté le thème pour le débat de 2016 sur l'intégration.

8. **M<sup>me</sup> Sloane** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation partage un grand nombre des préoccupations exprimées par la représentante du Japon et l'observatrice du Mexique. Elle aimerait en savoir davantage sur la relation entre le Sommet mondial sur la société de l'information et le thème du débat du Conseil sur l'intégration. Sa délégation estime qu'il serait prématuré de se prononcer sur le thème, d'autant que le Sommet mondial n'a pas encore eu lieu.

9. **Le Président** dit qu'il semble qu'il faille davantage de temps pour se consulter sur le projet de décision E/2016/L.4. Répondant à une question de **M. Khane** (Secrétaire du Conseil), il croit comprendre que les nouvelles dates proposées pour le débat de 2016 sur l'intégration ne rencontrent pas d'objection.

### **Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations (suite)**

#### **a) Commission de la population et du développement**

10. **Le Président** a été informé que les États d'Europe de l'Ouest et autres États avaient approuvé la candidature de la Finlande à un poste resté vacant au sein du groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États pour un mandat prenant effet dès le début de la première séance de la cinquantième session de 2016 et s'achevant à la fin de la cinquantième session de la Commission en 2020.

11. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire par acclamation la Finlande à la Commission de la population et du développement pour un mandat prenant effet au début de la première séance de la cinquantième session de 2016 et s'achevant à la fin de la cinquante-troisième session de la Commission en 2020.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **Le Président** dit qu'en l'absence de tout autre candidat à l'élection à la Commission de la population et du développement, il croit comprendre que le Conseil souhaite surseoir à toute action concernant trois postes vacants : un membre du groupe des États Asie-Pacifique et un membre du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'un et l'autre pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et s'achevant à la fin de la quarante-neuvième session en 2016 et un membre du groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États pour un mandat prenant effet à la première séance de la cinquantième session de la Commission en 2016 et s'achevant à la clôture de la cinquante-troisième session en 2020.

14. *Il en est ainsi décidé.*

**b) Comité du programme et de la coordination**

15. **Le Président** rappelle que, conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, l'élection des membres du Comité du programme et de la coordination prévoit un processus en deux temps : tout d'abord, le Conseil présente des candidatures et ensuite l'Assemblée générale procède aux élections. À cet égard, le Président a été informé que le groupe des États Asie-Pacifique a approuvé la candidature de l'Iraq pour remplir le poste demeuré vacant dans cette région pour un mandat prenant effet à la date de son élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2017.

16. Il croit comprendre que le Conseil souhaite présenter la candidature de l'Iraq pour être élu par l'Assemblée générale membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat prenant effet à la date de son élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2017.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président** dit qu'en l'absence de tout autre candidat désireux de se faire élire au Comité, il croit comprendre que le Comité souhaite surseoir à toute décision concernant trois postes demeurés vacants dans le groupe des États d'Europe de l'ouest et autres États : un membre pour un mandat prenant effet à la date de son élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2015, un membre pour un mandat prenant effet à la date de son élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2017 et un membre pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

19. *Il en est ainsi décidé.*

**c) Comité des politiques de développement**

20. **Le Président** dit qu'un poste est demeuré vacant dans le Comité des politiques de développement suite à la démission de M<sup>me</sup> Claudia Sheinbaum-Pardo (Mexique). Le document E/2016/9/Add.1 contient les renseignements biographiques concernant M<sup>me</sup> Leticia Merino (Mexique), la candidate dont la candidature est présentée par le Secrétaire général pour occuper ce siège pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 1<sup>er</sup> mars 2018.

21. Il croit savoir que le Conseil souhaite élire par acclamation M<sup>me</sup> Leticia Merino (Mexique) au Comité des politiques de développement pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

22. *Il en est ainsi décidé.*

**d) Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population**

23. **Le Président** a été informé que la Pologne avait présenté sa candidature pour occuper un poste demeuré vacant pour les États d'Europe de l'Est dans le Comité du prix des Nations Unies en matière de population pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

24. Il croit savoir que le Comité souhaite élire par acclamation la Pologne au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

25. *Il en est ainsi décidé.*

26. **Le Président** dit qu'en l'absence de tout autre candidat souhaitant être élu au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, il croit comprendre que le Comité souhaite surseoir à l'élection de trois membres du groupe des États africains, de trois membres du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre du groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États, tous pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

27. *Il en est ainsi décidé.*

**e) Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

28. **Le Président** a été informé que les candidatures des Pays-Bas et du Royaume-Uni avaient été approuvées par les États d'Europe de l'Ouest et autres États pour deux postes vacants du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

29. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire par acclamation les Pays-Bas et le Royaume-Uni au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2018.

30. *Il en est ainsi décidé.*

31. **Le Président** a été informé que la France démissionnait du Conseil de coordination du programme avec effet au 31 décembre 2015 et que la candidature de Monaco avait été approuvée par les États d'Europe de l'Ouest et autres États.

32. Il croit savoir que le Conseil souhaite élire par acclamation Monaco au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour achever le mandat de la France pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2016.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. **Le Président** dit que le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida est maintenant complet.

**f) Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix**

35. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix conformément à la résolution 2015/1 du Conseil en date du 4 mars 2015. Il a été informé que la Géorgie avait présenté sa candidature pour achever la portion non expirée du mandat de la Croatie, dont le mandat comme membre du Conseil viendra à expiration le 31 décembre 2015.

36. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire par acclamation la Géorgie au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un

mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et prenant fin le 31 décembre 2016.

37. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 heures 40.*